Vol. 2, nº 11 • 30 mai 2000

VIRAGE express

On va de l'avant!

Pascale Sauvé

Que faut-il retenir et privilégier au terme de ces 18 mois de préparation à l'implantation de la réforme? À 3 mois du coup de départ, le sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire, Robert Bisaillon, fait le point sur le travail accompli et sur le chemin qu'il reste à parcourir.

De plus en plus, les intervenants en information et orientation scolaire et professionnelle disent que ce volet doit être intégré beaucoup plus tôt dans le processus éducatif, au premier cycle du secondaire et même au primaire. Pour y arriver, diverses interventions ont été expérimentées, comme nous avons pu l'entendre dans l'atelier intitulé « Balises fournies par la réforme pour une approche intégrée en matière d'information et d'orientation scolaire et professionnelle ».

Yvan D'Amours, de la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, a d'abord tracé un portrait du contexte dans lequel s'intègre l'information et l'orientation scolaire et professionnelle. « Ce n'est pas d'hier qu'on insiste sur cet aspect éducatif », explique-t-il.

C'est que l'orientation scolaire et professionnelle a des retombées beaucoup plus grandes que le simple choix de carrière. En stimulant la connaissance de soi et en favorisant l'émergence d'un projet de cheminement scolaire et de carrière, elle peut susciter l'intérêt et la motivation aux études et diminuer l'échec et l'abandon scolaire. « Son objectif ultime est d'accroître la réussite et la qualification, ainsi que de prévenir l'allongement indu des études et les changements de programmes », dit Yvan D'Amours. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Programme de soutien à l'école montréalaise a inclu un volet d'école orientante.

Or, de nombreux problèmes ont été relevés au cours des dernières années en matière d'orientation scolaire et professionnelle, dont ceux d'une diminution de l'effectif professionnel chargé du soutien des élèves; d'une insatisfaction des élèves due, entre autres, à la faiblesse de la formation de la majorité des enseignants chargés du cours d'Éducation au choix de carrière; d'un soutien apporté souvent sur le tard; d'une méconnaissance chez les jeunes des réalités du marché du travail et des différentes professions; d'une méconnaissance des exigences associées aux divers cheminements scolaires menant aux qualifications et d'une confusion des jeunes devant leur orientation.

Ces lacunes ont entraîné des conséquences sérieuses. On note chez plusieurs élèves une absence de projets d'avenir et une faible motivation, ce qui mène souvent à l'abandon scolaire ou à l'allongement des études (dû entre autres aux nombreux changements de programme à l'enseignement supérieur). De plus,

Suite à la page 2

D'abord, une heureuse constatation à partager : le sous-ministre observe avec satisfaction que l'ensemble des organisations scolaires sont aujourd'hui favorables à la réforme. « Je dis bien l'ensemble et non tous », spécifie-t-il. « Ce qui n'empêchera pas de farouches détracteurs de se montrer encore plus féroces, surtout à l'approche de la mise en application. » En fait, Robert Bisaillon note que les réticences à l'égard de la réforme concernent particulièrement le langage utilisé. Des termes comme « compétence », « constructivisme » et même « transversale » semblent rebuter certaines personnes.

Il faut pourtant en venir à l'évidence : la réforme a présentement le vent dans les voiles. « Le Ministre a confirmé hier ce consensus, ajoute Robert Bisaillon. Je pense que maintenant la détermination est assez évidente sur le plan politique, alors on va de l'avant! Ce qui m'apparaît très positif, surtout pour ceux et celles qui y ont déjà investi énormément de temps et d'énergie. »

Suite à la page 2

2007-02780/

Une approche intégrée en matière d'information et d'orientation scolaire et professionnelle

près de 60 p. cent des jeunes n'ont qu'une idée, peu ou pas du tout précise, de leur choix de carrière à la fin du secondaire. Enfin, trop peu d'entre eux s'inscrivent en formation professionnelle. « On fait trop peu, trop tard », résume Yvan D'Amours.

Pour pallier ces faiblesses et renverser la vapeur, quatre principaux défis ont été retenus : améliorer et intégrer davantage l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au curriculum scolaire et au projet d'établissement; stimuler plus tôt le développement vocationnel et permettre un cheminement progressif du début à la fin du secondaire; accroître le soutien aux élèves et aux enseignants et susciter la participation de tous les acteurs potentiels.

Intégrer l'orientation aux contenus disciplinaires

Le premier défi a déjà commencé à être relevé à certains endroits, comme sont venus en témoigner des directeurs et enseignants. Ainsi, à l'école polyvalente de Disraeli, on a adopté une démarche inspirée du concept américain « Career education » (éducation au travail), qui a pour objectif de faciliter la préparation des élèves à la vie de travail, par l'apport de liens significatifs dans les apprentissages scolaires. Cet apport se fait en classe par l'enseignant qui fusionne le processus d'orientation et le processus d'enseignement.

Ce principe, appelé « infusion », permet de répondre à l'éternelle question des élèves: « à quoi cela va-t-il me servir plus tard? ». Mais pour être efficace, il doit être accompagné du deuxième principe de base de l'éducation au travail : la collaboration. « Le travail d'équipe est le point de départ sur lequel on s'appuie », affirme Jacques Beaudet, directeur adjoint de l'école. Cette collaboration doit inclure tout le personnel scolaire (direction, enseignants et spécialistes), les parents et des représentants de la communauté. « Il faut développer une culture d'orientation, et que cette culture devienne une préoccupation de tous les intervenants dans l'école », continue Jacques Beaudet.

La communauté joue également un rôle très important, puisqu'elle peut fournir un soutien en ressources et informations à l'équipe-école. À l'école secondaire Daniel-Johnson, on y a fait beaucoup appel depuis que le projet d'orientante a été mis sur pied « Pour cela, il faut que l'école se fasse connaître et qu'elle soit crédible, afin que les organismes de son milieu aient envie de s'y impliquer », explique Sylvie Brisson, directrice de l'école.

Développer l'estime de soi

L'école orientante doit toutefois commencer au primaire, afin de répondre au deuxième défi énoncé par Yvan D'Amours : stimuler plus tôt le développement vocationnel chez l'élève. La première étape de ce cheminement est en effet le développement de l'identité de l'enfant. Qui est-il? Quels sont ses forces, ses goûts, ses intérêts? « Avant de savoir où on va, il faut savoir qui on est », dit Yvan D'Amours. « Si l'élève n'est pas en cheminement dans ce sens, il ne sert à rien de lui donner de l'information scolaire et professionnelle. »

Or, pour qu'un enfant aie des projets d'avenir, il faut d'abord qu'il développe son estime de soi. C'est dans cette optique qu'ont travaillé la directrice et les enseignants de l'école primaire Laurier-MacDonald, à LaSalle, avec le projet « L'estime de soi, un passeport pour la vie ». « Certains de nos élèves n'ont pas de motivation, ne se sentent pas valables, n'ont pas de rêves. On les reconnaît à leur manque d'attention et à leur faible sens des responsabilités », explique Doris Fortin, directrice de l'école. « Nous croyons qu'en commençant très tôt la sensibilisation de l'élève à son potentiel individuel, le rêve devient plus accessible, plus réaliste. Cette façon de faire est un des moyens de contrer le désabusement des études et même le décrochage scolaire. »

Pour y arriver, l'école a mis sur pied une foule d'activités visant la valorisation des enfants. Par exemple, les élèves de 6e année jouent le rôle de tuteurs en lecture auprès des élèves de 1re année; ceux de 5e année sont responsables de l'organisation des jeux à la récréation pour les enfants de la maternelle à la 2e année, etc. Une des plus belles réussites est la mise sur pied d'une radio étudiante, où les élèves écrivent leurs textes et animent des émissions qui sont diffusées dans l'école trois fois par semaine. «Tout élève qui a un sens des responsabilités peut l'exercer à l'école », résume Diane Forget, enseignante responsable de la radio étudiante et de l'implantation des TIC dans l'école.

Tous ceux qui croient à l'école orientante sont heureux de retrouver leur préoccupation dans le Programme des programmes qui comporte le domaine d'expérience de vie « Orientation et entrepreneuriat ». « L'orientation scolaire et professionnelle n'est pas une fin en soi, conclut Yvan D'Amours, mais elle est un moyen d'amener le plus de jeunes possible vers la réussite et l'insertion sociale. »

On va de l'avant!

Ces 18 mois de préparation ont néanmoins porté fruit. « La façon dont nous avons travaillé n'était pas exempte de défis et de risques », rappelle Robert Bisaillon. Il se souvient des commentaires et des réactions des participants et participantes à la suite de la première Rencontre nationale. « Certains m'avaient dit : Vous nous parlez de socioconstructivisme, mais nous ne sommes pas ici pour taponner et chercher ensemble pendant des heures, donnez-nous le " kit " et on va l'appliquer chez nous. » Le sous-ministre reconnaît qu'il n'est pas toujours évident de faire des détours et de s'exposer à découvert, mais c'est ainsi que s'opère le processus d'apprentissage – et ce que devront vivre les élèves. D'ailleurs, les commentaires et réactions ont changé depuis. « On en connaît aujourd'hui les résultats, rend compte le sous-ministre. De plus en plus, nous commençons à employer les mêmes termes et à nous entendre sur les mêmes façons de travailler, c'est un grand pas de fait. Par vagues, nous sommes parvenus à une température moyenne et équivalente, c'est très important que l'on s'en souvienne. »

Dans cette démarche, le Ministère aussi s'est mis à découvert. « Je voudrais remercier Margaret et Claude, mais aussi les cadres et les professionnels qui, à l'occasion, ont fait des présentations, dit Robert Bisaillon. Ça prend beaucoup d'humilité pour s'engager dans une démarche qui n'est pas gagnée d'avance, où l'on risque sa peau et sa réputation chaque fois. Je veux leur rendre hommage. » Bientôt, et même dès l'an prochain, ce sont les cadres des commissions scolaires qui devront à leur tour relever ce défi!

Robert Bisaillon profite de l'occasion pour annoncer que la vidéocassette du témoignage de Geneviève Saint-Maurice sera disponible dès le 20 juin, afin qu'elle puisse être utilisée lors des dernières journées pédagogiques avant les vacances.

Mise au point

Avant le grand départ, Robert Bisaillon tient à dissiper certains malentendus qui risquent, s'ils ne sont pas clarifiés, de mener à des dérapages. « Premièrement, il est inutile de chercher le modèle parfait ou la solution unique à l'implantation de la réforme, puisqu'ils n'existent pas », soutient le sous-ministre. C'est donc à chacun de découvrir l'instrument ou la méthode qui lui est le plus favorable. Et l'école exemplaire qui réunit toutes les conditions idéales à l'implantation n'existe pas non plus. Alors rien ne sert d'attendre les conditions optimales avant de se lancer. « Et il y a des gens qui nous demandent encore un mode d'emploi, il n'y en aura pas. Vous pourriez encore être stationnés dans trois ans, et ça va paraître éventuellement... », prévient le sous-ministre.

Deuxièmement, le sous-ministre veut rappeler que, dans le Programme de formation, les compétences n'évacuent pas les connaissances. « Dans le milieu, il y a une grosse peur, du côté des parents en particulier et des faiseurs d'opinion, convient le sous-ministre. Comme si en privilégiant des connaissances élargies et remises en contexte, comme si en voulant travailler sur la démarche en même temps que sur les résultats, on avilissait la qualité du résultat et du produit. C'est important de l'expliquer. »

« En troisième lieu, le projet en pédagogie n'est pas la pédagogie par projet », clarifie Robert Bisaillon. Une confusion importantes à éviter pour les enseignants et enseignantes : la pédagogie par projet est un moyen et non une fin en soi.

Enfin, le sous-ministre aborde la question de la participation active de l'enfant dans ses apprentissages. « Je pense que le Programme de formation est extraordinaire, parce qu'il met les enfants en activités intellectuelles, tout le contraire de la consommation passive, de l'éteignoir et de l'ennui, du décrochage finalement. » Il précise que la participation active de l'enfant

Suite à la page 3

n'est pas incompatible avec la structuration nécessaire de la pensée qui elle n'est pas spontanée, d'où l'importance du rôle de l'enseignant ou enseignante. Dans les classes, les élèves ne seront pas laissés à eux-mêmes. « Le cycle suit le Programme et non pas le contraire, ajoute Robert Bisaillon. Le cycle est cohérent avec le Programme. Il n'est pas une condition, mais une conséquence du Programme. Et ce n'est pas en forçant les gens à se mettre en cycle que le Programme sera meilleur! »

« Autre chose : la réforme est globale et n'a pas de sens si elle est regardée par l'unique angle du curriculum, précise le sous-ministre. Il ne faut jamais oublier les autres aspects, c'est pour cela que nous parlons d'orientation, d'adaptation scolaire, de la Loi 180… »

À propos des écoles ciblées, le sous-ministre tient à préciser qu'elles n'ont pas bénéficié au Ministère d'un budget supérieur à d'autres établissements. « Il y a des gens qui pensent qu'on leur a donné des moyens à n'en plus finir, ce n'est pas vrai. Par contre, elles ont disposé d'un soutien et d'un accompagnement qui ont eu des effets considérables, beaucoup plus grands que si elles avaient eu des milliers de dollars de plus. Donc, ça va nous donner des indices sur ce qu'il faudra privilégier tantôt. »

Depuis 18 mois, plus de 1200 personnes ont été formées sur la constitution et les contenus des programmes. Elles représentent des ressources importantes pour l'implantation de la réforme dans chaque milieu. « Ce sont 1200 personnes utilisables, mais je constate qu'elles ne le sont pas toujours », insiste le sous-ministre.

Clarification des responsabilités

« Il y a beaucoup de préoccupations qui sont exprimées au Ministère autour de l'information, de la vulgarisation et de la compréhension, avance Robert Bisaillon. Le Ministère a la responsabilité de transmettre l'information à la population certes, mais son discours s'adresse à l'opinion publique : il est global et peu détaillé. Par contre, la responsabilité d'informer les parents, de façon rentable et sécurisante, revient à l'école. « À partir de choses aussi simples que de dire en quoi les apprentissages de leur enfant vont l'amener à s'améliorer », précise le sous-ministre. « Car c'est dans un contexte que s'établissent les relations de proximité. »

Selon Robert Bisaillon, la planification est à la base de la souplesse et de l'improvisation. Dans leur classe, les enseignants et enseignantes devront continuer à planifier leurs activités, et ce, même si on leur demande d'être souples, ouverts à l'imprévu et à l'écoute des intérêts des enfants. « Il en va de même pour ce qui est du plan de réussite sur la réforme, soutient-il. Et dans le fond, le plan intégrateur de toutes les dimensions de l'école existe déjà : c'est le projet éducatif. Un plan de réussite ne devrait pas contenir autre chose que des objectifs, des cibles, des indicateurs et des résultats », insiste le sous-ministre qui veut clarifier la question. En d'autres mots, le plan indique une intention, une direction et les moyens utilisés pour s'y rendre. « Même si la lettre n'est pas encore partie, je vous le dis : il n'y aura qu'un seul plan demandé aux établissements qui devra contenir à la fois ce qu'on a l'intention de faire par rapport aux apprentissages, par rapport au cheminement de l'élève et par rapport à la réforme. Il n'y a pas de contradiction, c'est le seul et même plan. » Le sous-ministre rappelle que la date pour la remise des plans a été repoussée jusqu'à la mi-octobre. « Et si jamais ça prend un guide ou un formulaire, qui nous est très demandé, on va peut-être en préparer un pour montrer à quoi le plan pourrait ressembler, mais ce pas nous qui allons fixer les objectifs des établissements. »

Le plan de réussite des établissements sera terminé en collaboration avec la commission scolaire. L'intention est claire : donner les moyens au Ministère de suivre l'évolution de l'implantation, mais avant tout permettre des réajustements en cours de route, si nécessaire. « Qu'on se le dise s'il y a des changements à faire au lieu de dire que tout va comme sur des roulettes sans se questionner, ajoute le sous-ministre. C'est la face cachée et taboue de la réforme. Mais de la même façon qu'on dit qu'il y a un continuum entre enseignement, apprentissage et évaluation, il y a un continuum entre implantation, appropriation et évaluation. C'est la logique même. Et je serais d'accord pour qu'on le fasse sur la base d'un portfolio! »

Enfin, de l'expérience des écoles ciblées, Robert Bisaillon retient trois éléments essentiels à la mise en mouvement des équipes-écoles. D'abord, il souligne l'importance du temps de proximité laissé aux enseignants et enseignantes pour échanger et réfléchir en équipe restreinte ou de cycle. « C'est le temps le plus rentable. Alors il faut qu'ils aient accès à ces temps qui supposent une réorganisation. » Ensuite, le sous-ministre rappelle que dans chaque commission scolaire, il y a des personnes-ressources à l'implantation de la réforme. Présentement, le Ministère est submergé d'appels téléphoniques de personnes qui réclament d'être mises en relation avec des ressources. « La balle n'est pas dans notre camp sur ce point, nous allons référer tout le monde à leur commission scolaire », garantit Robert Bisaillon. Cette forte demande est toutefois révélatrice : il y a un besoin et il n'est pas encore comblé à quelques mois de la mise en application. « C'est un problème », certifie-t-il. Il témoigne du fait que la force des écoles ciblées et des Comités d'élaboration des programmes a été leur capacité de mettre en réseau leur expérience et leur expertise. « La réforme nous dit que le Programme constitue une quête d'autonomie pour nos élèves basée sur la responsabilisation, conclut le sous-ministre. Ce message est le même pour nous. Mais je ne doute pas que nous soyons capables de la réaliser, et ce, sur la même base que ce qui a déjà été fait! »

PROSPECTIVES

Pascale Sauvé

La Rencontre nationale des 29 et 30 mai 2000 conclut la première année d'information aux gestionnaires de l'implantation de la réforme. À la demande générale, l'expérience sera renouvelée l'an prochain, a annoncé la directrice à la Direction de la formation générale des jeunes, Margaret Rioux-Dolan, lors de la présentation des activités prévues pour l'année 2000-2001.

La directrice a tout d'abord fait le point sur les travaux d'élaboration du Programme de formation. En septembre commencera l'expérimentation des programmes des deuxième et troisième cycles du primaire. La révision s'effectuera en mai et la version finale sera disponible dès juin 2001. « Alors le Programme entier du préscolaire et des trois cycles du primaire sera approuvé », explique Margaret Rioux-Dolan. Quant au document d'accompagnement du Programme de formation, qui se présente sous forme de fascicules, il sera distribué à l'automne pour la rentrée scolaire. « Ce document sera toutefois complété au fur et à mesure de l'application du Programme selon les besoins », précise la directrice.

Pour le secondaire, les travaux d'élaboration du Programme pour le quatrième cycle commenceront à l'automne prochain. « Nous allons communiquer avec le réseau scolaire en juin pour recueillir les noms des personnes intéressées à participer aux comités d'élaboration », annonce Margaret Rioux-Dolan. Le procédé d'élaboration sera d'ailleurs le même que celui du Programme de formation du primaire. Au Ministère, des comités de réflexion ont déjà commencé à se pencher sur les orientations à donner au Programme de formation du secondaire. « Nous allons aussi créer d'autres groupes de travail qui viendront nous alimenter sur les préoccupations particulières au secondaire dans l'élaboration du Programme. »

En ce qui a trait à l'évaluation, le cadre de référence – un document de soutien aux enseignants et enseignantes – sera disponible pour la rentrée scolaire. Par ailleurs, les travaux sur la politique d'évaluation, dont la version préliminaire a été établie à la suite d'une consultation qui s'est tenue à l'automne, se poursuivent, notamment sur le plan de l'élaboration des échelles descriptives.

Formation et information

Au terme de cette première année d'événements de formation et d'information, le Ministère s'est questionné sur les suites à donner aux rencontres nationales. Une consultation auprès des participants et participantes a orienté les décisions du Ministère : 97,5 p. cent des 149 personnes qui ont répondu au questionnaire jugent important d'organiser d'autres rencontres nationales en 2000-2001 à l'intention des gestionnaires. Quant au nombre, les répondants sont partagés entre la tenue de deux (36,5 p. cent) et de trois (47,2 p. cent) rencontres. « Alors nous avons envisagé d'organiser l'an prochain deux, peut-être trois rencontres nationales pour la gestion de l'implantation », dit la directrice. Trois autres rencontres sont également prévues pour les personnes-ressources, en novembre, mars et mai.

Le Ministère a aussi demandé aux répondants de soumettre des idées de moyens de formation pour faciliter la mise en œuvre du Programme. Bien que la liste ne soit pas encore complète, certaines propositions seront d'ors et déjà soumises à l'évaluation : l'organisation de tournées régionales, la formation de personnes-ressources en région, le maintien des rencontres, des colloques et des congrès, l'implantation de forums de discussion pour l'échange, le partage et le partenariat, l'utilisation accrue d'Internet et de la vidéoconférence ainsi que la production de fascicules thématiques et de vidéocassettes. « Pour les vidéocassettes, on aura une trousse qui sera disponible dès la mi-août », rappelle la directrice.

Certains thèmes de formation ont également été mentionnés. L'évaluation arrive en tête de liste : des sujets comme la fin de cycle, les bulletins, les échelles descriptives et le passage d'un cycle à l'autre sont demandés. « Aussi qu'on se penche sur la question de l'organisation dans le contexte où il y a de moins en moins de redoublement », précise Margaret Rioux-Dolan. On propose aussi que le Ministère fasse le suivi de l'implantation en présentant, par exemple, les résultats de l'expérimentation des écoles ciblées. La question des élèves en difficulté suscite l'intérêt également, tout comme celle de l'implantation et des plans de mise en œuvre de la réforme au préscolaire. « Qu'on aborde aussi des sujets de fond comme la conception de l'apprentissage et l'approche par compétences ainsi que des sujets qui traitent de l'implantation de la réforme au secondaire », résume la directrice. Quant aux moyens proposés pour aborder ces thèmes, « on se rend compte que la façon dont on l'a fait vous rallie », ajoute-t-elle. En effet, des moyens tels que les ateliers de travail, les conférences d'experts, les groupes de travail et de réflexion ont gagné la faveur des participants et participantes.

Certains commentaires faits par les répondants ont également attiré l'attention de la directrice. Lors des rencontres par exemple, on demande que la même information soit transmise aux gestionnaires et aux personnes-ressources, mais aussi que des liens soient établis entre ces personnes et leur expertise dans les milieux. « Je vous dirais que cette année lors des rencontres avec les deux groupes, nous avons abordé sensiblement les mêmes sujets, je dis bien sensiblement, puisque certains sujets avaient déjà été abordés avec vous au moment de la rencontre d'implantation », précise la directrice. Par ailleurs, l'expérience et les réalisations menées avec les gestionnaires lors des rencontres ont souvent été réinvesties de façon plus approfondie et parfois différente pour les personnes-ressources qui ont, il est vrai, exploré certains sujets plus à fond. « Mais je dirais que l'an prochain on va approfondir la question de la conception de l'apprentissage et de la logique des compétences surtout pour voir comment ça se développe et ça évolue », ajoute-t-elle. « Ces sujets sont en continuité, en processus et en réflexion. L'an prochain, il y aura sûrement d'autres questions qui ressurgiront auxquelles on va tenter de répondre ensemble. » Pour sa part, la formation disciplinaire sera amorcée au cours de la prochaine année. « Nous voulons innover, peut-être changer nos façons de travailler pour que se forment dans les régions des équipes qui pourraient accompagner les milieux. Nous sommes en train de réfléchir sur des modalités de travail qui favoriseraient le développement d'une expertise en région. »

Le Ministère compte d'ailleurs faire la mise en place d'une table provinciale d'instrumentation pour l'implantation du Programme de formation. Pour connaître les personnes intéressées à s'impliquer dans ce projet, le Ministère fera une offre de service

Suite à la page 7

politique d'évaluation des apprentissages

Esther Blais

Le mardi 30 mai avait lieu la deuxième journée de la Rencontre nationale. Lors de cette journée, Margaret Rioux-Dolan et Diane Pruneau ont présenté, aux participants et participantes, certains éléments du projet de politique d'évaluation des apprentissages ainsi que les consultations en évaluation qui débuteront en septembre 2000.

Margaret Rioux-Dolan a tout d'abord rappelé que la dernière politique en évaluation des apprentissages, contrairement à la présente qui concerne la formation des jeunes, des adultes et la formation professionnelle, ne visait que la clientèle du préscolaire, du primaire et du secondaire. Elle a mentionné que la politique met l'accent sur la rénovation de l'évaluation puisqu'elle tient compte des changements dans les pratiques pédagogiques ainsi que dans les responsabilités.

Elle a, par la suite, fait une rétrospective des travaux du projet de politique en mentionnant que les activités ont commencé à l'automne 1999 : Deux comités ont été mis sur pied pour participer à la conception du projet. Un comité restreint d'environ 13 personnes de différents milieux élabore la politique et consulte le milieu et un comité élargi d'une vingtaine de personnes donne des avis sur les travaux du comité restreint et collabore à divers travaux en évaluation.

Ces deux comités sont composés de gens du réseau public et privé, du secteur des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle ainsi que des gens des diverses régions. Plus précisément, ce comité comprend une directrice des services pédagogiques, un directeur de l'éducation des adultes, un directeur ou une directrice adjointe, des coordonnateurs de l'enseignement, une coordonnatrice à l'adaptation scolaire et aux services aux étudiants, un conseiller pédagogique et un conseiller pédagogique en évaluation, des enseignants au préscolaire, primaire et secondaire, un représentant des parents et des experts universitaires. De plus, des représentants des différentes directions du ministère de l'Éducation font partie de ces comités : la Direction de la formation générale des jeunes, la Direction de la formation générale des adultes, la Direction générale de la formation professionnelle et technique, la Direction de la sanction des études, la Direction des ressources didactiques, la Direction des politiques et des projets et la Direction de l'enseignement collégial.

Diane Pruneau a répondu à cette question en mentionnant que depuis 1981, beaucoup de progrès était survenu en évaluation, que l'évaluation devait être conforme aux choix de la réforme et que des améliorations étaient visées par cette nouvelle politique.

De plus, elle a précisé qu'un certain nombre d'objectifs étaient fixés par ce renouvellement de la politique en évaluation. Le premier, préciser les orientations du ministère de l'Éducation en matière d'évaluation des apprentissages, ce qui devrait permettre d'établir des politiques et des règlements pour les milieux. Le deuxième, confirmer l'importance de l'évaluation des apprentissages puisque celle-ci prend une place particulière dans la réforme en s'intégrant à l'apprentissage. Le troisième, contribuer à une compréhension univoque de la définition de l'évaluation et de ses fonctions car la politique définit maintenant l'évaluation comme une démarche. Le quatrième, préciser les rôles et responsabilités en matière d'évaluation puisqu'avec les modifications à la loi, un nouveau partage des responsabilités est demandé. Le cinquième, établir les principes et les lignes directrices devant servir à la sanction des études. Le sixième, définir les principes et les lignes directrices à partir desquels la reconnaissance des acquis doit s'exercer car lorsqu'il est demandé de reconnaître des acquis, les exigences doivent être connues. Le septième et dernier, dégager certains aspects éthiques reliés à l'évaluation puisqu'il faut être en mesure de délimiter l'acte professionnel de l'enseignant ou enseignante en évaluation.

En plus de viser un certain nombre d'objectifs, le projet de politique en évaluation des apprentissages précise les différentes fonctions de l'évaluation. La fonction de régulation qui est d'assurer le rythme d'acquisition des apprentissages et la fonction de certification qui permet de reconnaître les acquis par la sanction des études.

Enfin, l'évaluation n'est pas un acte neutre. Elle s'appuie sur des valeurs de justice (l'évaluation repose sur l'exercice des droits et devoirs reconnus par tous), d'égalité (l'évaluation se pratique de manière à ce qu'un traitement égal soit accordé à tous et chacun) et d'équité (la mise en place de pratiques d'évaluation justes mais soucieuses des différences). Elle doit être transparente (l'élève doit savoir ce que l'enseignant ou enseignante attend de lui), être faite avec rigueur (une évaluation soucieuse d'exactitude et de cohérence) et être cohérente (l'évaluation doit être liée au Programme de formation et à ses composantes).

Une politique en évaluation a des orientations qui fournissent les directions générales à privilégier. Elle a également des principes qui guident les actions à mener et des lignes directrices qui orientent les pratiques d'évaluation de façon précise et immédiate. Ces différents éléments particulièrement théoriques dans la politique ont leur pendant pratique dans le cadre de référence.

Les orientations de la politique en évaluation des apprentissages sont de contribuer à réaliser la mission des établissements qui est d'instruire, de qualifier et de socialiser et de servir la réussite éducative car l'évaluation est une aide à l'enseignement, trace un portrait de l'évolution des acquis de l'élève, prévient l'abandon scolaire et soutien l'élève tout au long de son parcours scolaire. Elles sont de valoriser le jugement de l'enseignant ou enseignante, de contribuer à l'amélioration de la qualité de la langue écrite par l'évaluation des compétences transversales liées à la communicatic ı et des compétences

Suite à la page 7

Le portfolio,

témoin du développement des compétences

Esther Blais

À la suite de la présentation de Margaret Rioux-Dolan et de Diane Pruneau concernant le projet de politique d'évaluation des apprentissages, Pierrette Jalbert et Joanne Munn ont enchaîné avec une conférence portant sur le portfolio (un des outils possibles en évaluation des apprentissages).

D'entrée de jeu, elles ont tenté d'expliquer la popularité grandissante du portfolio en disant que les enseignants et enseignantes sont actuellement à la recherche d'outils d'évaluation liés aux nouvelles pratiques pédagogiques et la nouvelle conception de l'apprentissage.

À propos de cette nouvelle conception de l'apprentissage, Pierrette Jalbert a précisé que dans celle-ci, l'élève est vu comme un apprenant actif, social et créatif. Elle a ajouté que l'enseignant ou enseignante pour sa part tient compte de ce que l'élève sait déjà et accorde de l'importance aux stratégies cognitives et métacognitives. De plus, ces enseignants et enseignantes accordent de l'importance aux questions, incitent l'élève à relever des défis et lui permettent de comprendre l'importance de ce qu'il apprend. Enfin, elle signale que l'enseignant ou enseignante doit placer l'élève dans des situations d'apprentissage complexes (situations qui s'articulent autour de savoirs complexes et sollicitent des compétences transversales) et des situations pertinentes socialement (situations qui ont du sens et qui donnent lieu à des productions destinées à un vrai public).

De ces changements en apprentissage découle une nouvelle façon de concevoir l'évaluation. Ainsi, l'évaluation est maintenant interactive et dynamique. Elle est sociale car l'élève apprend avec les autres, explique sa démarche d'apprentissage et reçoit de la rétroaction des autres et de l'enseignant ou enseignante. Elle est collaborative puisque l'élève s'évalue et est évalué. Elle fournit de l'information sur le développement des compétences car l'enseignant ou enseignante donne de l'information sur l'évolution du développement des compétences. Enfin, l'évaluation est authentique car elle est effectuée dans des situations réelles d'apprentissage. Elle est un processus continu car elle se fait au fur et à mesure du cheminement de l'élève. Elle est basée sur une variété de moyens d'évaluation. Elle implique la participation active de l'élève ce qui suppose nécessairement que l'élève participe à son évaluation.

À la suite des quelques propos relatifs à la popularité du portfolio, Pierrette Jalbert a présenté les trois types de portfolios qui sont tous des moyens d'accumuler de l'information : le dossier d'apprentissage, le dossier de présentation qui est le plus connu, et le dossier d'évaluation qui pourrait être utilisé pour l'évaluation de fin de cycle.

Le portfolio appelé dossier d'apprentissage contient diverses pièces. Il est composé de productions de l'élève, de commentaires et observations diverses et d'autoévaluations. Le contenu n'est pas statique comme le mentionnait Pierrette Jalbert puisque l'enseignant ou l'élève peut enlever ou ajouter des pièces. Il s'agit d'une collection vivante. Les responsabilités sont partagées entre l'enseignant et l'élève dans la conception du dossier d'apprentissage mais l'enseignant ou enseignante reste toujours le maître d'œuvre du dossier.

À titre d'exemple, Joanne Munn a présenté deux dossiers d'apprentissage : un premier en mathématique et un second en science. Voici les dossiers préparés.

Dossier d'apprentissage
en mathématique

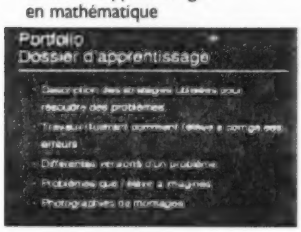

Dossier d'apprentissage
en science

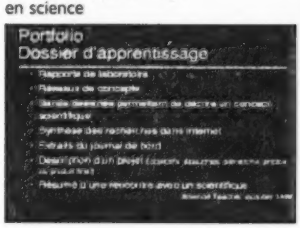

Les autoévaluations contenues dans le dossier d'apprentissage font état de certains éléments comme la persévérance, la démarche, la créativité, l'amélioration, la fierté, les difficultés. Elles montrent également comment l'élève apprend et comment l'élève peut s'améliorer. Elles jettent un regard positif sur l'élève. Pour ses autoévaluations, l'élève connaît les critères à observer et il sait comment les utiliser.

Le dossier d'apprentissage s'inscrit dans un processus d'évaluation continue qui consiste à cumuler des informations. Le dossier est plus que l'ensemble de ses éléments. Il est un ensemble d'éléments auxquels s'ajoutent différentes étapes d'exploitation menant à la production d'information. Les principales étapes sont : colliger les travaux et les observations diverses, analyser la collection par l'enseignant et par l'élève, présenter la collection et prendre des décisions pour la suite des apprentissages.

La richesse du dossier d'apprentissage est de fournir de l'information sur le progrès de l'élève, de permettre de mieux comprendre le processus d'apprentissage et de renforcer l'autorégulation.

L'autorégulation est un élément important en évaluation, selon Pierrette Jalbert. Elle propose donc une définition qui permet de mieux cerner le sens de ce concept. Voici les définitions d'autorégulation et d'autoévaluation présentées par Pierrette Jalbert.

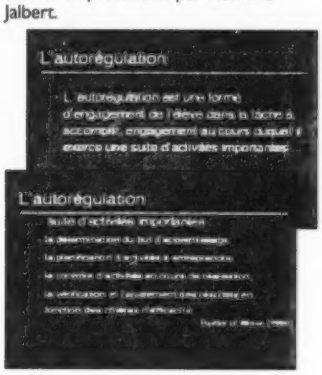

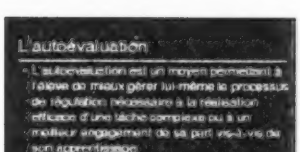

Le dossier d'apprentissage présente un certain nombre de défis. Les principaux sont la gestion de classe qui peut devenir difficile, le matériel didactique qui est limitatif très rapidement, les habiletés des enseignants et enseignantes à recueillir l'information et le développement d'outils d'évaluation.

Comme l'a fait remarquer Pierrette Jalbert, plus l'enseignant ou enseignante est à l'aise, plus l'élève prend de la place. Toutefois, la première année cette remarque ne tient pas

Suite à la page 7

dans les milieux en juin. Le projet devrait débuter vers la mi-septembre.

Enfin, la directrice a soulevé la question concernant la place de la religion à l'école qui suscite bien des interrogations dans le milieu. « Pour éviter toute confusion entre les deux événements, c'est-à-dire entre l'application du Programme au premier cycle en septembre et les orientations déposées par le ministre sur la place de la religion à l'école, on me demande de vous signaler que les dispositions confessionnelles de la Loi sur l'instruction publique ne sont pas modifiées présentement et, en conséquence, les écoles devront donner aux élèves les services auxquels ils ont droit pour l'année scolaire 2000-2001, comme par le passé. » Les personnes qui désirent obtenir davantage d'information à ce sujet peuvent s'adresser à leur direction régionale.

---

disciplinaires du programme de français, langue d'enseignement. Enfin, la dernière orientation est de garantir la valeur sociale des titres officiels. À titre informatif, Margaret Rioux-Dolan a précisé que ces orientations découlent de *L'énoncé de politique. L'école tout un programme.*

De ces orientations découlent une série de principes. Le principe d'intégration dans lequel l'évaluation est une composante indissociable de la démarche d'apprentissage et par lequel il y a une possibilité de plus en plus grande d'interaction entre l'élève, l'enseignant ou enseignante et les pairs. Le principe de participation de l'élève à l'évaluation des apprentissages par lequel l'élève se place en situation d'évaluation continue. Le principe du respect de la diversité de la différence. Le principe de concordance par lequel les stratégies d'évaluation sont en concordance avec les programmes par compétences. Le principe de la responsabilité partagée. Le principe du respect des règles d'éthique lors de l'évaluation par lequel il incombe à l'enseignant ou enseignante de mettre en place de l'évaluation qui tienne compte des règles d'éthique. Le principe de sanction des études basée sur l'acquisition de compétences à partir duquel des exigences sont fixées pour l'obtention des diplômes. Le principe de reconnaissance des acquis extrascolaires.

D'ici les deux prochaines années, des travaux de réflexion se poursuivront de façon continue a précisé Margaret Rioux-Dolan. Au moment de la consultation sur la politique, il y aura des hypothèses émises sur lesquelles les gens du milieu seront consultés.

À la rentrée scolaire, il y aura une révision du cadre de référence qui est un document de soutien pour les enseignants et enseignantes. Des portées de compétences inscrites dans le Programme de formation ainsi que des échelles descriptives contribueront également à aider les enseignants et enseignantes dans leur travail d'évaluation.

À l'automne 2000, entre septembre et décembre, une consultation sur la politique en évaluation des apprentissages sera menée et un plan d'action sera élaboré.

---

tellement puisque l'enseignant ou enseignante met pratiquement tout son temps à faire sa gestion de classe.

Ce type de dossier est le plus connu. Par exemple, il est utilisé par les artistes pour présenter leurs œuvres. À l'école, il sert à motiver l'élève car il lui permet de montrer ce qu'il sait faire et il permet à l'élève d'apprendre à s'autoévaluer.

Le dossier de présentation contient une lettre de présentation qui explique le contenu du dossier et justifie le choix des pièces ainsi que les meilleures productions. L'élève et l'enseignant ou enseignante sont responsables du dossier. Joanne Munn a présenté le dossier ci-dessous aux participants et participantes de la rencontre.

Comme l'a précisé Pierrette Jalbert, le dossier de présentation contribue à la motivation de l'élève si l'enseignant ou enseignante y accorde de l'importance.

Le but du portfolio nommé dossier d'évaluation est d'évaluer le degré d'acquisition des compétences. Cette évaluation devrait se dérouler dans les derniers mois de l'année scolaire. Un dossier d'évaluation comprend les productions de l'élève, des commentaires et observations diverses et des autoévaluations en quantité moins importante que dans le dossier d'apprentissage. « Le dossier d'apprentissage est différent d'un élève à l'autre tandis que le dossier d'évaluation doit contenir à peu près les mêmes éléments d'un élève à l'autre » a tenu à préciser Pierrette Jalbert. Les responsables du dossier d'évaluation sont l'élève et l'enseignant ou enseignante pour la collecte d'information et l'équipe-cycle pour l'interprétation du dossier. Le contenu du dossier, contrairement au dossier d'apprentissage, doit être déterminé au préalable par l'équipe-cycle.

Afin d'illustrer les propos, Joanne Munn a présenté deux exemples de dossier d'évaluation.

Dossier d'évaluation en mathématique

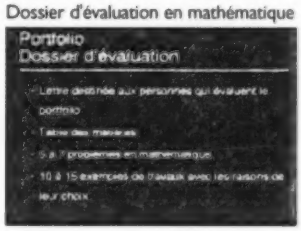

Dossier d'évaluation en français

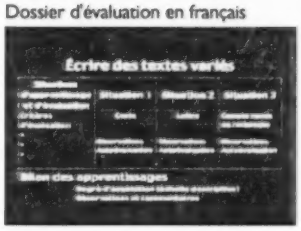

Le dossier d'évaluation entraîne les défis suivants : création des tâches authentiques, collecte de l'information, interprétation de l'information (critères d'évaluation, échelles descriptives). Ce dossier peut aider à faire les bilans de fin d'année ou de fin de cycle.

En guise de conclusion, Pierrette Jalbert a présenté la définition suivante du portfolio.

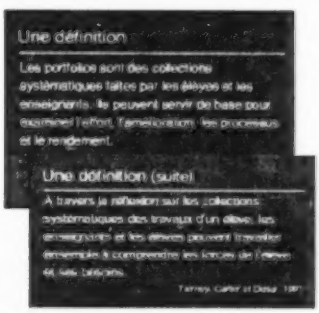

Pierrette Jalbert a terminé en précisant que l'élève qui est responsable de son portfolio apprend à prendre en charge son propre fonctionnement cognitif pour être autonome dans la gestion des ses tâches et de ses apprentissages et apprend également à reconnaître ce qu'il sait et ce qu'il ne sait pas, ses points forts et ses points faibles par rapport à des tâches et à des stratégies.

Pascale Sauvé

Du nouveau à la formation générale des adultes

À la Direction de la formation générale des adultes, on se prépare aussi à prendre le virage de la réforme. L'an prochain, le Ministère rendra publique la nouvelle politique d'éducation aux adultes et de la formation continue. « Elle viendra préciser le cadre et les perspectives dans lesquels va s'inscrire la révision de l'offre de service pour les adultes au secondaire du Québec », précise le directeur à la Direction de la formation générale des adultes, Alain Mercier.

C'est à compter de l'année 2000-2001 que les travaux de rénovation des programmes d'études de la formation générale des adultes débuteront. « Certaines orientations ont déjà été retenues au cours de l'année 1999-2000, rappelle Alain Mercier. Des équipes de travail ont déjà commencé à définir « l'animal », si je peux dire ainsi, qui doit sortir du centre de ces travaux. »

À l'éducation des adultes, on a proposé d'abord l'établissement d'un profil de formation de base commun à l'ensemble des personnes qui ont moins de neuf ans de scolarité. Ce profil de formation de base, semblable à celui qui a été développé à la formation générale des jeunes, sera centré sur les apprentissages essentiels attendus dans le cadre de la formation des adultes. Il reposera, en premier lieu, sur les habiletés intellectuelles qui sous-tendent la capacité de lire, d'écrire et de compter, mais aussi sur la capacité d'utiliser les nouvelles technologies. Certaines valeurs seront également mises en avant, telles que la loyauté et la responsabilité. « Il y aura aussi des connaissances qui sont jugées essentielles à leur intégration à la société, par exemple sur la santé, le monde du travail, les institutions scolaires, la législation et les différents règlements qui viennent entourer la vie des adultes », spécifie le directeur. La formation de base couvrira de l'alphabétisation à la troisième année du secondaire. « Il y aura donc un service de formation qui sera étalé sur l'ensemble de ces années, tenant bien sûr compte que les adultes s'inscrivent aux composantes de ce modèle selon les apprentissages faits », ajoute-t-il.

L'établissement du profil de formation sera aussi accompagné d'un instrument d'évaluation des apprentissages. « Cet outil permettra à tout adulte au Québec de faire mesurer ses apprentissages, tant au regard du référentiel commun, le programme, qu'en référence aux compétences acquises à l'extérieur des programmes d'études, pour pouvoir établir parfaitement son profil et déterminer la route qu'il lui reste à faire pour obtenir sa formation de base », explique Alain Mercier.

Au second cycle du secondaire, une formation de base diversifiée sera mise en place. « Il faut donc s'assurer, à l'intérieur du modèle qui sera présenté à l'éducation des adultes, qu'aucune personne, élève ou adulte, ne puisse être pénalisé par le passage d'un secteur à l'autre, notamment du secteur des jeunes à celui des adultes », précise le directeur. « Il faut absolument que les acquis et les apprentissages reconnus par le secteur des jeunes puissent, par la suite, être réutilisés et réinvestis dans la formation des adultes. »

Le projet actuel

Au mois de janvier, le sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et secondaire, Robert Bisaillon, a fait parvenir aux directeurs généraux des commissions scolaires une invitation à l'attention des personnes intéressées à participer à l'établissement du profil de formation de base, notamment à la mise en place d'un bilan des acquis. Cette lettre stipulait que le profil devait permettre d'assurer à tous les citoyens et citoyennes une formation de base équivalente à la neuvième année de scolarité et d'exercer pleinement leurs rôles sociaux. « C'est très important, parce que ces adultes sont des parents, des travailleurs et des citoyens à part entière qui, à l'intérieur de tout cela, veulent poursuivre leurs études secondaires » appuie le directeur. « Il faut donc leur donner les outils pouvant leur permettre d'atteindre leurs objectifs personnels. »

Ainsi, le scénario pour la prochaine année peut d'ores et déjà être établi, mais sous réserve de la politique et des éléments qui vont la constituer. « Il y aura donc la mise en place de comités consultatifs qui vont nous permettre de cheminer avec l'ensemble du réseau, dans l'établissement du profil de formation de base et la constitution à la fois d'un cadre de référence, d'un plan de formation et d'un devis d'élaboration du Programme de formation », annonce le directeur. Les dates prévues sont :

De septembre à décembre 2000 : conception du cadre de référence

De janvier 2000 à mai 2001 : réalisation du plan de formation

De janvier à juillet 2001 : rédaction du devis d'élaboration du Programme de formation

Au cours de l'année 2000-2001 commenceront également les activités d'information et de formation sur un modèle plus hybride que celui retenu à la formation générale des jeunes. En se référant à certaines propositions du milieu, le Ministère envisage plutôt de tenir à l'automne quelques rencontres nationales pour ensuite poursuivre les activités de formation dans chacune des régions administratives, mais l'information reste à confirmer. « Une des raisons importantes, c'est que la population qui travaille à l'éducation des adultes est souvent en situation de précarité et il nous faut être le plus près possible des gens pour travailler avec eux et échanger sur la constitution de l'ensemble du modèle », ajoute le directeur. « Il existe aussi, à la formation des adultes, neuf autres services de formation qui sont aussi en interface et en interaction avec les travaux que nous allons mener. Leur participation est importante. » Pendant l'année, les documents et les études produits dans le cadre du projet d'élaboration de la formation de base seront tous déposés dans le site Internet de la Direction de la formation générale des adultes.

L'équipe de *Virage express* :

Esther Blais

Jean-Yves Daigle

François Lefebvre

Les Oranges Bleues

Michel Martel

Hélène Rioux

Pascale Sauvé

Claudine St-Germain

Photographie :

Martin Grenier

Distribution :

Équipe de Lucie Richard

Lise Duchesne

Virage express est une publication du ministère de l'Éducation.

Reproduction autorisée

Québec
Ministère de l'Éducation

ISSN 1492-3556

13-0000-09